

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007  
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 5<sup>e</sup>/8007  
Séance du 12 OCT. 2007

### AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à agir en justice en vue d'obtenir l'expulsion des occupants de la propriété départementale, sise 264 avenue d'Altkirch à BRUNSTATT, destinée à être démolie dans le cadre des travaux de suppression du passage à niveau n°3 au droit des RD 432 et 8 bis II.
- ❖ Autorise le recours à un avocat.
- ❖ Dit que la présente autorisation vaut également en appel voire en cassation.
- ❖ Précise que l'ensemble des frais de procédure et d'honoraires d'avocat sera pris en charge par le budget du Département, sur l'enveloppe 788 - s/chapitre 011 - nature 6227.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Rémy WTH